



Refus de prendre un élève en cours

publié le 20/12/2013

Descriptif :

Un enseignant peut-il refuser de prendre un élève en cours ?

Un enseignant peut-il refuser de prendre un élève en cours ?

Le refus de prendre un élève en cours est une tentation fréquente des enseignants et il convient de leur rappeler qu'il ne leur appartient pas de décider des élèves qu'ils accueillent. Un jugement de la cour d'administration d'appel de Nancy de novembre 2006 a ainsi pu justifier une sanction à l'adresse d'un enseignant qui refusait l'accès de son cours à un élève l'ayant pourtant gravement insulté (CAA Nancy, requête n° 06NC00275)

Il y a néanmoins la plupart du temps derrière cette volonté de l'enseignant d'exclure un élève une exaspération légitime et le rappel brutal de la réglementation à son adresse ne résoudra pas le problème. Celui-ci est souvent la conséquence de l'échec des sanctions déjà infligées à l'élève. Aussi la direction de l'établissement, si elle ne saurait admettre l'ostracisme de l'enseignant, ne saurait pas davantage laisser l'enseignant seul devant sa difficulté.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.